

Le 2 décembre 2019

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue au lieu ordinaire des sessions, le lundi 2 décembre 2019, à 20 h 00, sous la présidence de madame la mairesse Sonia Larrivée, sont présents les conseillers suivants :

Monsieur	Gilles Pelletier
Monsieur	Patrick Beaulieu
Monsieur	Roberto Pelletier
Monsieur	Gilles Dumont

Sont absent : Mme Mélissa Lord et M. Frédéric Beaulieu absents pour cause de maladie.

Monsieur Michael Marmen, Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent à cette réunion.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1. MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2. CONFORMITÉ DU QUORUM

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8963

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Varia » ouvert.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Conformité du quorum
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux
- 5- Suivi des dossiers
- 6- Approbation des comptes et déboursés
- 7- Correspondance
- 8- Résolution pour adopter le calendrier des réunions du conseil municipal pour 2020
- 9- Renouvellement et confirmation des mandats et/ou responsabilité des élus
- 10- Résolution pour octroyer une augmentation salariale à un employé municipal
- 11- Résolution pour l'inscription du directeur général par intérim de la municipalité à une formation donnée par PG Solution
- 12- Résolution pour l'inscription du directeur général par intérim de la municipalité à l'ADMQ (association des directeurs généraux du Québec)

- 13- Autorisation à participer à un colloque de sécurité civile
- 14- Résolution concernant une demande de dérogation mineure
- 15- Résolution concernant une demande de modification d'une bordure sur la rue Pelletier
- 16- Résolution concernant une demande de dédommagement relativement à un accident de voiture survenu dans la rue Pelletier durant les travaux de construction
- 17- Résolution pour le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge Canadienne
- 18- Adoption du budget 2019 de l'OMH
- 19- Résolution concernant une demande de financement fait par *Fonds Jeunesse Témiscouata* 2019-2020
- 20- Période de questions
- 21- Varia
 - i) Autres projets de résolution :
 - a) Demande pour l'augmentation de la marge de crédit
 - b) Résolution pour autoriser la signature d'un emprunt temporaire concernant les travaux de prolongation de la rue Pelletier
 - ii) AZIMUT (espace publicitaire)
 - iii) Demande d'Autorisation par *Scholastic Canada* pour utiliser le nom de la Municipalité
- 22- Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8964

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019 À 20 HEURES ET DES SÉANCES

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le directeur général/ secrétaire-trésorier par intérim est dispensé d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la réunion du 4 novembre 2019 soit adopté et que madame la mairesse et le directeur général par intérim soient par la présente résolution autorisés à le signer.

5. SUIVI DES DOSSIERS

Pour faire le suivi des dossiers, chacun des conseillers ont présenté un compte rendu de leurs dossiers en cours.

La mairesse, Mme Sonia Larrivée a fait mention que selon la MRC, il y aurait une augmentation prévue pour les redevances provenant des éoliennes.

La mairesse, Mme Sonia Larrivée, a informé le conseil que la MRC a embauché 3 nouveaux inspecteurs municipaux et qu'en raison de ceci il y aura une augmentation de 23 000\$ environ pour la quote-part de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8965

6. APPROBATION DES COMPTES ET DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil ratifie le paiement des dépenses effectuées au cours du mois de novembre 2019 totalisant une somme de

24 079.84\$ ainsi que le rapport des salaires pour la période du 31 octobre au 26 novembre 2019 en date du 26 novembre 2019 totalisant une somme de 54 795.17\$.

Que ce conseil approuve la liste des comptes à payer inscrits à l'analyse détaillée des comptes fournisseurs en date du 26 novembre 2019 totalisant une somme de 99 845.95\$ ainsi que la liste des autres comptes à payer totalisant une somme 10 221.67\$ et autorise le paiement des déboursés inscrits.

7. CORRESPONDANCE

La Mairesse présente aux membres du conseil la correspondance reçue au courant du mois de novembre 2019.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8966

8. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR 2020

Considérant que le projet de Loi 82 sanctionné le 12 juin 2008 est venu modifier l'article 148 du *Code municipal du Québec* pour y introduire une nouvelle obligation concernant les séances du conseil;

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* stipule : « **Le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.** » et qu'un avis public du contenu du calendrier doit être donné;

Il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2020 comme suit :

Calendrier des réunions du conseil 2020

Mois	Date
Janvier	Mercredi 15 janvier
Février	Lundi 3 février
Mars	Lundi 2 mars
Avril	Lundi 6 avril
Mai	Lundi 4 mai
Juin	Lundi 1 juin
Juillet	Mardi 7 juillet
Août	Lundi 3 août
Septembre	Mardi 8 septembre
Octobre	Lundi 5 octobre
Novembre	Lundi 2 novembre
Décembre	Lundi 7 décembre

Il est de plus résolu à l'unanimité que l'heure du début de chacune des séances ordinaires du conseil soit à 20 h 00.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8967

9. RENOUVELLEMENT ET CONFIRMATION DES MANDATS ET/OU RESPONSABILITES DES ÉLUS

Considérant qu'il est devenu nécessaire de désigner officiellement par résolution la ou les personne (s) qui assistera (ront) aux réunions des différents comités;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer aux responsables des différents comités la ou les personne (s) suivante (s) qui a (ont) été mandatée (s) par le conseil municipal pour assister aux réunions de ces comités :

Loisirs :	Roberto Pelletier
VTT Trans-Témis et motoneige :	Patrick Beaulieu Roberto Pelletier
Régie Intermunicipale des Infrastructures portuaires du Lac Témiscouata :	Sonia Larrivée Gilles Dumont (substitut)
Transport adapté et collectif	Mélissa Lord
Corporation du Sentier Rivière-du-Loup-Témiscouata :	Gilles Dumont
Garage municipal et chemin d'hiver :	Patrick Beaulieu Mélissa Lord Frédéric Beaulieu
Voirie municipale et réseaux d'égouts :	Patrick Beaulieu Mélissa Lord Frédéric Beaulieu
Sécurité civile :	Gilles Pelletier Patrick Beaulieu
Service incendie :	Gilles Pelletier
Site d'enfouissement et RIDT:	Gilles Pelletier Patrick Beaulieu (substitut)
Tourisme :	Sonia Larrivée
Bibliothèque et CACI :	Roberto Pelletier
O.M.H. :	Sonia Larrivée
Urbanisme :	Patrick Beaulieu Frédéric Beaulieu
Responsables de la politique familiale et de la MADA :	Mélissa Lord
Comité d'embellissement :	Roberto Pelletier
Comité développement local :	Sonia Larrivée Mélissa Lord
Corporation des Hauts Sommets :	Frédéric Beaulieu
Comité environnemental :	Sonia Larrivée Frédéric Beaulieu Gilles Dumont Mélissa Lord
Lac Dôle :	Roberto Pelletier Gilles Dumont

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8968

10. RÉSOLUTION POUR OCTROYER UNE AUGMENTATION SALARIALE À UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

Considérant qu'il y a lieu d'octroyer une augmentation salariale à un employé municipal;

Considérant que l'employé municipal a démontré un intérêt marqué à son travail et qu'il a fait preuve de professionnalisme depuis son embauche;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à accorder une augmentation salariale comme suit à l'employé suivant :

Employé : 01-0043 0.50\$/h de plus

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8969

11. RÉSOLUTION POUR L'INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ À UNE FORMATION DONNÉE PAR PG SOLUTION

Considérant que PG Solutions offre une formation webinaire intitulée "Mieux comprendre le monde municipal" d'une durée de 180 minutes ;

Considérant que le directeur général par intérim de la municipalité, M. Michael Marmen, s'intéresse à la formation ;

Considérant l'importance qu'accorde la municipalité à la formation continue de ses employés dans sa vision de développement et de perfectionnement ;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal d'inscrire le directeur général à la formation et d'assumer les frais associés, soit un montant de 250\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8970

12. RÉSOLUTION POUR L'INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ À L'ADMQ (ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DU QUÉBEC)

Considérant que le directeur général par intérim de la municipalité, Michael Marmen, est nouveau dans ses fonctions;

Considérant que l'ADMQ a comme mission d'accompagner ses membres dans le développement de leurs compétences professionnelles, de soutenir ses membres dans l'amélioration de leurs pratiques de travail et de contribuer à l'évolution de la vie municipale par une présence active, significative et représentative auprès du gouvernement et des instances municipales.

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal d'inscrire le directeur général par intérim à l'association de l'ADMQ et d'assumer les frais d'inscription, soit un montant de 887\$.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8971

13. AUTORISATION À PARTICIPER À UN COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

Considérant l'invitation reçue de l'APEQ et du ministère de la Sécurité publique du Québec pour participer à un colloque en sécurité civile le 1er février 2020 à la caserne des pompiers de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Considérant que le thème de cette journée est «*Tenue d'encadrement d'exercices en situation d'urgence*»;

Considérant que ce colloque s'adresse aux directeurs des services incendies, aux coordonnateurs des mesures d'urgence, aux maires et conseillers municipaux;

Considérant que le coût d'inscription est au montant de 340 \$ par personne incluant la formation, le repas du midi et les pauses-café;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à inscrire trois personnes à ce colloque, c'est-à-dire madame la mairesse, Sonia Larrivée, monsieur le directeur du service incendie, Michaël Morin et monsieur Michael Marmen, directeur général par intérim et à payer le coût d'inscription au montant de 340 \$ par personne.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8972

14. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Considérant la réception d'une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 53 rue Caron fût déposée au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU);

Considérant que le CCU a étudié la demande à deux occasions pour les fins de son mandat;

Considérant qu'en vertu des informations au dossier et des renseignements présentés par l'inspecteur en bâtiment et en urbanisme (M. Denis Bergeron) et par le demandeur, le CCU recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à refuser la demande de dérogation mineure pour la propriété située au 53 rue Caron.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8973

15. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE BORDURE SUR LA RUE PELLETIER

Considérant que suite aux travaux sur la rue Pelletier, de nouvelles bordures de trottoir furent érigées;

Considérant que suite à la création de nouvelles bordures, un citoyen situé au 37 rue Pelletier a vu l'accès à son terrain considérablement réduit;

Considérant que le citoyen utilisait l'accès à son terrain, autrefois libre de bordures, pour les fins de déneigement et pour faire la livraison de son bois de chauffage au sous-sol de sa propriété;

Considérant que le citoyen a demandé au Conseil municipal, par lettre reçue le 15 novembre 2019, son accord afin que la municipalité procède à une réduction partielle de la bordure au niveau de sa propriété, et assume les coûts associés, afin de lui permettre d'exécuter ses activités antérieures;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal d'accepter la demande d'un citoyen résident au 37 rue Pelletier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8974

16. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT RELATIVEMENT À UN ACCIDENT DE VOITURE SURVENU DANS LA RUE PELLETIER DURANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Considérant qu'un citoyen de la rue Pelletier, a fait une demande à la municipalité pour le dédommagement, par lettre en date du 25 novembre 2019, pour un accident impliquant sa voiture;

Considérant que le citoyen, suite aux instructions d'un employé de BML Construction, a garé sa voiture dans la petite rue qui mène à la cours arrière de l'école, puisqu'il n'était pas en mesure de se garer chez lui en raison des constructions;

Considérant que la rue en question est en pente et était glacée au moment de l'incident, et que la voiture garée et stationnaire du citoyen est venu percuter une voiture garée derrière elle;

Considérant que la voiture du citoyen a subi des dommages et a causé des dommages à la voiture stationnée derrière;

Considérant que le citoyen demande à la municipalité un dédommagement pour les dommages causés à l'autre voiture en cause seulement;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à refuser la demande de dédommagement du citoyen. La responsabilité de la municipalité n'est pas en cause dans la situation présente.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8975

17. RÉSOLUTION POUR LE RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Considérant que l'entente de services aux sinistrés de la municipalité avec la Croix-Rouge Canadienne expire au mois de mars prochain;

Considérant que la Croix-Rouge Canadienne propose le renouvellement de l'entente avec la municipalité;

Considérant que cette entente est cruciale pour la sécurité des citoyens de la municipalité en cas de sinistre mineur ou majeur;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Gilles Dumont et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à renouveler l'entente

de services aux sinistrés pour les prochains trois ans avec la Croix-Rouge Canadienne, pour la somme fixé à 0.17\$ par capita.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8976

18. ADOPTION DU BUDGET 2019 DE L'OMH

Considérant le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha!;

Il est proposé par Gilles Pelletier, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte les prévisions budgétaires 2019 de l'Office Municipal d'Habitation telles que préparées par la Société d'habitation du Québec.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8977

19. RÉSOLUTION CONCERNANT UNE DEMANDE DE FINANCEMENT FAIT PAR *FONDS JEUNESSE TEMISCOUATA 2019-2020*

Considérant que par lettre en date du 20 novembre 2019, Fonds Jeunesse Témiscouata a fait une demande de financement à la Municipalité;

Considérant que cet organisme vise à favoriser la venue et le retour de jeunes diplômés âgés entre 18 et 35 ans dans la région;

Considérant que la Municipalité a versé à cet organisme un montant équivalent à 0,25\$ par habitant lors de la campagne de financement 2018-2019;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à verser ou refuser un montant de 0,25\$ par habitant à l'organisme pour sa campagne de financement 2019-2020

20. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen demande des informations concernant l'utilisation d'un camion de la municipalité muni d'une pelle à neige. Le conseiller, Patrick Beaulieu, a répondu aux questions du citoyen en spécifiant que le camion ne servait que pour de petits travaux en déneigement seulement.

21. VARIA

i) AUTRES PROJETS DE RÉSOLUTION:

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8978

a) DEMANDE POUR L'AUGMENTATION DE LA MARGE DE CRÉDIT

Considérant le nombre important de nouveaux projets de développement entamé par la municipalité;

Considérant que la Municipalité a le devoir de défrayer différents fournisseurs et entrepreneurs assignés aux projets en cours;

Considérant que la Municipalité est dans l'attente de subventions pour ses différents projets et doit respecter les processus en place, ce qui nécessitent des périodes d'attentes assez importantes;

Considérant que les projets de la Municipalité engagent des investissements et des dépenses importantes;

Considérant que selon les informations reçues de l'institut financière représentant la municipalité (Caisse Desjardins), une demande d'augmentation de la marge de crédit n'est pas permise en raison de la nature des besoins de la municipalité.

Considérant que selon l'institut financière une demande de prêt temporaire serait plus appropriée pour répondre aux besoins de la municipalité.

Il est résolu à l'unanimité des conseillers de refuser le conseil municipal à faire une demande d'augmentation de sa marge de crédit puisque les besoins actuelles nécessitent plutôt un emprunt temporaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 12-19-8979

b) RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SIGNATURE D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE CONCERNANT LES TRAVAUX DE LA PROLONGATION DE LA RUE PELLETIER

Considérant que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! se sont entendu sur un règlement d'emprunt (numéro 404) d'une valeur de 622 000.00\$ pour les travaux de développement effectués pour la prolongation de la rue Pelletier;

Considérant que cette entente nécessite que le Conseil identifie la ou les personnes autorisées à signer les documents pertinents au règlement d'emprunt et au déboursement des montants;

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sonia Larrivée, maire et monsieur Michael Marmen, directeur général par intérim à signer tout document et/ou contrat pertinent au règlement d'emprunt numéro 404.

ii) ESPACE PUBLICITAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE GUIDE-MAGAZINE MA RÉGION TÉMISCOUATA OFFERTE PAR AZIMUT

Il est proposé par Gilles Dumont, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal à retenir une espace publicitaire dans le guide-magazine Ma Région Témiscouata afin de promouvoir la municipalité et ses nombreux attraits comme destination touristique.

iii) DEMANDE D'AUTORISATION PAR SCHOLASTIC CANADA POUR UTILISER LE NOM DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES FINS D'UN LIVRE POUR ENFANT À CARACTÈRE ÉDUCATIONNEL ET HUMORISTIQUE CONCERNANT DES FAITS HISTORIQUES DU CANADA

Il est proposé par Patrick Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal, par l'entremise du directeur général par intérim, Michael Marmen, d'accorder l'autorisation à *Scholastic Canada* d'utiliser le nom de la municipalité pour les fins d'un livre éducationnel pour enfant.

iv) DÉPÔT D'UNE LETTRE À LA PRÉFECTURE DE LA MRC PAR LA MAIRESSE

Lors d'une rencontre (Lac à l'épaule) qui a eu lieu le 23 novembre 2019, à laquelle étaient présent maires, mairesses et employé(e)s de la MRC de Témiscouata, certains propos vexatoires et humiliant furent dirigés à l'endroit de la mairesse, Sonia Larrivée, par la Préfet Guylaine Sirois.

Madame la mairesse, a soumis une lettre adressée à la préfecture de la MRC, aux maires et mairesses des municipalités membres de la MRC, au directeur général de la MRC ainsi qu'à d'autres employés de la MRC, dans laquelle elle adresse la conduite inappropriée de Mme Sirois à son égard.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre étant épuisé, l'assemblée est levée à 20h44 pm.

Mairesse

Secrétaire-trésorier